



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent vingt-quatrième session

Rome, 23-28 juin 2003

COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET DU COMITÉ FINANCIER

(Point proposé par la République de Corée au nom du Groupe Asie de
la FAO et en tant que membre du Conseil)

1. La lettre ci-jointe en date du 19 juin 2003, adressée par l'Ambassade de la République de Corée, au nom du Groupe Asie de la FAO et en tant que membre du Conseil, se réfère à la demande d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour provisoire, intitulé *Composition du Comité du Programme et du Comité financier*.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE
REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE
AUPRÈS DE LA FAO

Via Barnaba Oriani 30, 00197 Rome (Italie) – Tél. 06 808 8769 – Télécopie 06 8068 7794

19 juin 2003

Monsieur le Directeur général,

En tant que Président du Groupe Asie, j'ai le plaisir de vous faire parvenir un document officieux qui donne des informations de base sur le point intitulé Composition du Comité du programme et du Comité financier, proposé par le Japon (CL 124/INF/21).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre ce document aux membres du Conseil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma haute considération.

Kim Kyeong-kyu
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Président du Group Asie

S.E. Jacques Diouf
Directeur général
FAO

Document officiel

Composition du Comité du programme et du Comité financierCent vingt-quatrième session du Conseil (23-28 juin 2003)Groupe AsieProposition

Le Conseil, à sa cent vingt-quatrième session, devrait envisager de modifier/étouffer la composition du Comité du programme et du Comité financier afin d'assurer une représentation juste et équitable des pays membres au sein des régions et entre les régions (prière de se reporter aux options proposées dans le document CL 124/INF/21). Si les membres du Conseil le désirent, un groupe de travail pourrait être créé afin d'examiner la question plus en détail et de formuler une meilleure option pour examen et/ou décision à la cent vingt-cinquième session du Conseil et à la trente-deuxième session de la Conférence en novembre/décembre 2003.

Les options proposées par le Groupe Asie ont pour principal objectif:

- de créer une nouvelle structure comprenant deux régions composées de pays développés et de pays en développement;
- d'accroître, légèrement, le nombre de membres du Comité financier.

Justification

Les formules actuelles régissant la composition du Comité du programme et du Comité financier ont été mises au point lors de la dix-neuvième session de la Conférence en 1977. Après avoir examiné en détail la question entre 1985 et 1987, la Conférence, à sa vingt-quatrième session, a adopté la résolution 11/87 qui soulignait qu'une rotation équitable devait avoir lieu dans chaque région pour la sélection des membres des deux Comités.

Toutefois, en raison (i) de l'augmentation du nombre de pays membres (qui est passé d'environ 150 en 1977 à plus de 180 en 2002), (ii) de l'intérêt croissant de ces pays, qui désiraient participer aux travaux de ces deux Comités importants et (iii) de la nature unique de sa composition, entre pays en développement et pays développés, il est devenu de plus en plus difficile pour certaines régions d'obtenir, avec les formules actuelles, une nomination/rotation équitable au sein de la région, notamment dans le Groupe Asie.

La taille et la composition des deux Comités devraient être modifiées également en fonction des considérations suivantes:

- i) vingt-six années se sont écoulées depuis l'adoption des arrangements régissant la composition actuelle des deux Comités;
- ii) seize années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 11/87 qui cherchait à assurer une représentation juste et équitable des différentes régions;
- iii) le nombre de pays membres a fortement augmenté par rapport à 1977, lorsque la composition actuelle des Comités avait été établie;
- iv) certains groupes régionaux éprouvent sans cesse des difficultés à nommer les membres des deux Comités, sur la base des chiffres convenus il y a vingt-cinq ans.

Historique

Les formules actuelles définissant la taille et la composition du Comité du programme et du Comité financier ont été établies lors de la dix-neuvième session de la Conférence en 1977, mais elles n'ont pas été nécessairement établies afin d'assurer la représentation de chaque région dans chaque Comité.

Lors de la vingt-quatrième session de la Conférence, en 1987, l'adoption de la résolution 11/87 de la Conférence par consensus semblait promettre une représentation juste et équitable de toutes les régions. Toutefois, cette représentation n'a pas pu être assurée lors de l'élection des membres des deux Comités lors de la quatre-vingt-treizième session du Conseil, qui suivait immédiatement la vingt-quatrième session de la Conférence.

Des débats approfondis ont eu lieu lors des sessions du Conseil et du CQCJ au cours des deux années qui ont suivi la quatre-vingt-treizième session du Conseil afin d'essayer de résoudre le problème d'une représentation juste et équitable entre les régions, mais sans accroître le nombre de membres. En 1989, lors de la vingt-cinquième session de la Conférence, les conclusions des débats étaient les suivantes: *« Il serait préférable de maintenir la souplesse qui caractérise le système actuel et de ne pas y apporter de modifications. À ce propos, la Conférence a rappelé qu'il faut assurer des consultations et une coordination suffisantes à l'intérieur des régions et entre les régions afin de respecter les critères énoncés dans la résolution 11/87 ».*

Lors de la cent vingt-deuxième session du Conseil, en novembre 2001, le Japon a soulevé le problème de la situation injuste et inéquitable qui se créait lors de la nomination des membres des deux Comités et avait demandé au Conseil de revoir les formules actuelles. Cette proposition avait été appuyée par plusieurs membres du Conseil.

Lors de la cent vingt-troisième session du Conseil, en octobre/novembre 2002, le Groupe Asie a proposé de modifier la taille et la composition des deux Comités en fonction des réalités concrètes et le Conseil était convenu que les groupes régionaux se consulteraient et feraient rapport à la prochaine session du Conseil, en juin 2003.